



Modif d'une décision de justice pour obtenir une garde alternée

Par **Virginie_old**, le **02/07/2007** à **10:45**

Bonjour,

séparée du père de mon fils depuis octobre 2005, j'ai obtenue par le tribunal de la rochelle que la résidence habituelle de mon fils (né le 03/12/2001) soit à mon domicile et que l'autorité parentale soit exercée en commun.

Depuis juin 2007 je suis revenue vivre avec mon fils dans le val d'oise où le père de Valentin habite.

Dans un premier temps, Nous souhaitons exercer 1 garde alternée d'un commun accord.

Pour des raisons pratique nous voulions que notre enfant soit scolarisé sur la commune de résidence de son père.

Le service scolaire de cette commune refuse son inscription tant qu'un papier officiel, statuant la garde aternée ne sera pas fourni.

Vous comprendrez bien que nos finances ne nous permettent pas dans l'immédiat de payer les frais qu'engendrent cette démarche.

Je ne sais par qui et comment obtenir 1papier oficiel prouvant nos intentions, d'autant plus que notre enfant rentre en CP des septembre.

Je vous serais reconnaissante de m'orienter.